



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le trois avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents : 25 Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents : 4 date du 28 mars 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 27 Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault,
Abstention : 1 Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Keskin, Laville,
Contre : Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Griffé),
M. Vallon (pouvoir à M. Noël)

Absent : M. Boukal

Secrétaire : Mme Faure-Pinault

Objet : Validation de l'acquisition par l'EPORA des lots constituant l'immeuble du 31 Rue de la République

Une convention d'étude et de veille foncière a été signée entre la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, la Commune de Le Teil et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Cette convention prévoit l'accompagnement par l'EPORA des deux collectivités dans la mise en œuvre de l'OPAH-RU et du NPNRU sur les quartiers prioritaires de la commune, en menant des études de faisabilité pré-opérationnelles sur des sous-secteurs prioritaires et en se portant acquéreur pour le compte de la commune de Le Teil, d'ilots bâtis à requalifier.

À ce titre l'EPORA est chargé de réaliser les acquisitions foncières sur Rue Marceau et Rue de la République (quartier prioritaire Centre-Ville).

L'EPORA a mené les négociations pour des acquisitions à l'amiable, ou par voie de préemption, avec les propriétaires des immeubles aux prix indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° de Lot	Propriétaire	Prix d'acquisition
12-13- 14	DELAPORTE Eric et Béatrice	62 936,17 €
16-17	CASTILLON Richard	29 098,12 €
18-19-25-27	MASSE Jean-Charles	55 789,16 €
20-21	MONTCHAUD Harmonie	24 534,31 €
22	SCI ANJE	31 479,57 €
24	CASTILLON Richard	1 093,68 €
26	HORNY NIEDERMAY Isa	1 093,68 €

Vu la convention qui lie la commune de Le Teil à l'EPORA ;
Considérant que l'EPORA intervient pour le compte de la collectivité en amont des opérations prévues par celle-ci afin de requalifier le foncier et de faciliter la mise en œuvre de ses projets ;
Considérant que la commune de Le Teil a sollicité l'EPORA pour se porter acquéreur des sept biens immobiliers listés ci-dessus ;
Considérant que les négociations engagées avec les différents propriétaires ont abouti à des accords.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

VALIDE l'acquisition par l'EPORA des lots 12, 13 et 14, appartenant à Monsieur et Madame DELAPORTE.

VALIDE l'acquisition par l'EPORA des lots 16, 17 et 24, appartenant à Monsieur CASTILLON.

VALIDE l'acquisition par l'EPORA des lots 18, 19, 25 et 27, appartenant à Monsieur MASSE.

VALIDE l'acquisition par l'EPORA des lots 20 et 21, appartenant à Madame MONTCHAUD.

VALIDE l'acquisition par l'EPORA du lot 22, appartenant à la SCI ANJE.

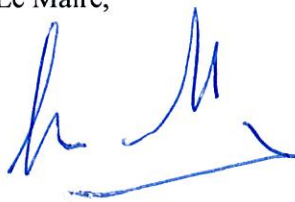
VALIDE l'acquisition par l'EPORA du lot 26, appartenant à Madame HORNY NIEDERMAY Isa.

CONFIRME l'engagement de la commune de racheter ces biens immobiliers, conformément à la convention, au prix d'acquisition d'EPORA, auquel s'ajouteront les frais annexes de gestion.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Virginie FAURE-PINAULT